

COMPTE RENDU du Conseil d'Orientation du 31/05/2023

Le Conseil d'Orientation du CLD s'est réuni de 17h30 à 20h00, le 31 mai 2023 à l'E-Crea de La Ferté-sous-Jouarre.

Présents :

Référents présents ou excusés :

Richard Marie – Renaud Jean-Luc – tous deux présents – Weyl Arlette (devait assister par audio, mais le système ne marchant pas, elle est excusée).

Titulaires présents ou excusés :

Ampen Patrick (absent)- Charlier Joëlle (présente)- Dehan Gerhart (excusé) – Garnier Séverine (présente) – Newland Véronique (présente) Xavier Pierrette (absent).

Suppléants présents ou excusés :

Bosdure Dominique (excusé) – D'hondt Régis (excusé) – Duchaussoy Jean-Claude (excusé) – Gurvan Judas (devait assister par audio, mais le système ne fonctionnant pas, il est excusé) - Kramer Daniel (présent)- Landrieux Elisabeth (présente) – Buisson Jane (présente).

Buisson Jane et Véronique Newland font remarquer que lors du dernier CO, du 10 mars 2023, elles étaient toutes deux présentes, alors que dans le compte rendu il est indiqué qu'elles étaient absentes.

SMEP : Gilles de Beaulieu, Directeur.

Prise de parole de Monsieur Gilles de Beaulieu :

Le SMEP disposera à la fin de l'été de tous les éléments pour le diagnostic, c'est-à-dire :

- **L'étude complète de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur l'équipement commercial du territoire ;**
- **L'étude archéo-géographique c'est à dire toute l'analyse des dynamiques spatiales avec l'occupation des sols ;**
- **Les données biodiversité** sous l'égide de Seine-et-Marne Environnement, et surtout ce dernier indique qu'il a rédigé **une note de stratégie biodiversité**, qui a été présentée en Bureau du SMEP auquel a assisté l'un des Co-Référents, (dont copie nous sera envoyée) ;
- **Une note** rédigée par ses soins d'ici la fin juillet **sur la description des paysages**, depuis la géomorphologie jusqu'à l'analyse spatiale et fonctionnelle, tous **les enjeux paysagers**.

Pour bien cranter les enjeux paysagers, la note précisera comment construire la qualité de l'espace, sur quoi elle repose, cartographier les secteurs les plus sensibles et **définir les règles de protection des paysages ;**

Il y a encore une petite attente sur la signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture ; le projet agricole est le pilier du projet, la convention devrait bien être signée dans un avenir proche.

Pour la suite, le travail va porter sur l'identification des enjeux avec les élus et le CLD. A ce titre, il est prévu de réunir prochainement les commissions suite à la demande du Président du SMEP.

Il s'agit de mieux associer les commissions à l'élaboration de la charte et au projet notamment d'inviter les élus à y participer plus activement que dans la première phase du projet qui avait abouti à l'avis intermédiaire.

Afin de rechercher une efficience du travail en commission, le directeur du SMEP indique qu'il envisage de le baser sur des **notes de stratégies sur les grands enjeux qui ressortent du diagnostic.**

Il va être rédigé des notes un peu synthétiques qui permettront de définir la stratégie territoriale, d'alimenter le travail des commissions et de co-construire sur une base un peu avancée. **Une fois cette étape franchie, s'ensuivra l'application territoriale, c'est-à-dire que l'on déclinera plus sur le territoire et on enclenchera sur un plan d'action et l'engagement des signataires.**

Il ne faut pas oublier les engagements des signataires qui accompagnent la mise en œuvre de la charte (Collectivités locales, l'Etat, la Région, le Département) car il s'agit d'assurer une coordination des politiques notamment en ce qui concerne la biodiversité.

Enfin il s'agira de définir des indicateurs, qui seront des éléments d'évaluation de l'application de la charte.

En matière de notes stratégiques, Gilles de Beaulieu a prévu de rédiger :

- **Une note sur l'agriculture ;**
- **Une note sur la biodiversité ;**
- **Une sur les paysages ;**
- **Une sur l'eau ;**
- **Une sur le développement durable.**

Il n'y pas de note sur l'urbanisme car celui-ci ne doit pas être envisagé uniquement sous l'angle trop réducteur de la question de la maîtrise de l'urbanisation au risque d'une censure par le CNPN, l'objectif étant la protection du patrimoine naturel et culturel et des paysages. L'urbanisme sera donc abordé dans ces thèmes car il demeure une question centrale mais l'objet c'est de protéger les paysages et la biodiversité dans le cadre d'un projet de développement durable.

Le directeur du SMEP travaille sur une petite note pour introduire les commissions dans lesquelles il replace un certain nombre de définitions, dont le développement durable qui est allègrement confondu avec le développement économique. **Le développement durable repose sur trois piliers rappelés par le CNPN :**

- **Un pilier environnemental ;**

- un pilier social ;
- un pilier économique.

C'est la combinaison des trois qui fait le développement durable, et c'est un projet qui est compatible avec la protection du patrimoine naturel et culturel, c'est quand même une définition plus complète que le seul développement économique.

Sur les notes de stratégie, le CLD est appelé à réagir dessus comme contributeur pour la société civile. A partir de ces notes, Gilles de Beaulieu récoltera les éléments et consolidera le tout en tant que nécessaire.

Marie Richard demande s'il peut y avoir une réponse collective du CLD. A cette question Monsieur de Beaulieu répond positivement.

La note sur la biodiversité (7 pages) est faite (nous allons la recevoir), et sur les autres, Gilles de Beaulieu les rédigera à la rentrée de septembre.

Jean-Luc RENAUD demande qu'il y ait assez de temps entre la diffusion de la note et la réunion de chaque commission du SMEP soit environ 15 jours, pour que le CLD puisse organiser une réunion préparatoire pour réfléchir collectivement afin que ses membres au sein de chacune des commissions, puisse relayer une vision commune et non propre à chacun.

Les présidents de chaque commission ont été saisis pour qu'ils les convoquent d'ici au 1^{er} juillet, ce qui a été globalement effectif depuis la tenue du Co et les membres du CLD ont été présents aux réunions afférentes.

Jane Buisson pose la question sur l'engagement des Communes. Elle indique qu'il n'y a pas de délibération Commune par Commune mais une délibération du SMEP, les communes étant membres de ce dernier.

Gilles de Beaulieu lui indique qu'il y a un collège des Communes et un collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI-Communauté d'Agglomération et Communautés de Communes), c'est dans les statuts et la loi. Les limites administratives ne sont pas prises en compte, c'est un projet de territoire.

Véronique Newland demande s'il y a une stratégie de communication, le cas échéant élaborée avec un prestataire extérieur. Gilles de Beaulieu indique que pour le moment cela reste en suspens.

Par ailleurs, le directeur du SMEP précise l'importance du futur avis du CNPN pour répondre aux demandes de l'Etat.

Le futur avis intermédiaire de l'Etat, ce n'est pas un seul avis, c'est :

- Un avis du CNPN ;
- Un avis de la DGALN ;
- Un avis du Préfet de Région ;
- Un avis du Préfet de Département ;

Mais qui décidera in fine de notre sort : c'est la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la transition écologique, sur avis du CNPN, de la Fédération des PNR et ensuite le Préfet de Région, c'est à dire les Services déconcentrés de l'Etat.

Au final, c'est le Ministère avec ses différentes instances et services déconcentrés, administration centrale et le CNPN qui décideront d'accorder son classement en PNR au territoire.

Dans notre cas, la Direction de la biodiversité jouera également un grand rôle avec un avis du bureau des paysages (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages-DHUP). L'avis sur lequel on doit se caler, **c'est l'avis du CNPN, ce sera celui qui sera déterminant.**

En matière de biodiversité, c'est simple : en résumé le CNPN a indiqué que le territoire est intéressant. IL est convaincu qu'il a un potentiel de découvertes importantes, mais même sur des espèces qui sont patrimoniales, il n'y a aucune proposition de protection, et c'est la réalité. C'est donc un peu limitant pour un projet de PNR.

En conséquence, il faut développer la connaissance, les données territoriales sur la biodiversité et apporter des réponses proportionnelles aux enjeux en matière de protection, ce sont les deux grands axes.

Entre temps et comme tout se complexifie avec le temps, l'Etat a élaboré une stratégie nationale des aires protégées et il se trouve que le CNPN dans toutes ses publications récentes compte bien sur les Parcs Naturels Régionaux pour mettre cette stratégie en place, donc il faut intégrer cela dès maintenant.

Dans la note de stratégie, Gilles de Beaulieu est parti des objectifs qui seront les nôtres et de la mise en œuvre de la stratégie des aires protégées, c'est-à-dire 10 % de protection forte à l'échelon national, 30 % d'aires protégées à l'échelon national, on doit donc prendre notre part à hauteur de ces deux objectifs.

Si l'on fait le calcul actuellement en matière de protection forte, le résultat pour le territoire du projet de PNR est simple, nous sommes à 0% et sur les aires protégées nous ne sommes pas au 30 % même si cela est plus facilement atteignable mais nous sommes quand même loin du compte.

En effet, la terminologie de protection forte ne recouvre ni les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui sont à la base des zones d'inventaire ni les sites européens Natura 2000 ni les Espaces Naturels Sensibles (ENS), on peut dire que ces derniers sont dans le second niveau (aires protégées) surtout concernant les sites Natura 2000.

La protection forte repose sur une maîtrise du foncier et une stabilité de la gestion dans le temps (99 ans), elle peut se présenter par exemple sous la forme de Réserve Naturelle Nationale ou Régionale.

La problématique est de démontrer, même si l'on n'arrive pas aux objectifs du premier coup, que l'on a commencé à enclencher les choses et que l'on a bien intégré ces objectifs.

Pour la protection des espèces, il faut partir sur celles qui sont les plus menacées, en les identifiant et en examinant tout le corpus de cartes que nous a fourni Seine-et-Marne Environnement.

On dispose des listes d'habitats et des listes d'espèces, sauf que l'on ignore où sont les espèces par rapport aux habitats ; elles ne sont pas reliées. Donc comment prendre en compte la biodiversité, comment peut-on avoir une stratégie territoriale si on ne sait pas où et quoi ? Si l'on ne sait pas les situer géographiquement.

Actuellement nous possédons une liste des espèces patrimoniales ou d'une cartographie des habitats mais on ne sait pas où sont les espèces intéressantes. On ne sait pas les situer géographiquement.

De ce fait, **le directeur du SMEP a demandé à Seine-et-Marne Environnement de faire cet exercice sur les espèces patrimoniales au moins à une grande échelle**, déjà dans les grandes masses et après l'on affinera.

Marie Richard s'interroge sur le fait de savoir si tout ce qui a été fait dans la Vallée du Petit Morin peut être pris en compte.

Gilles de Beaulieu répond que cela était intéressant mais que la plupart du temps il ne possède pas les données, et c'est le problème.

A partir du moment où on saura où se trouve les espèces patrimoniales, on commencera à réfléchir aux protections fortes.

On aura ensuite un certain nombre d'outils qui seront mobilisables, de l'outil le plus simple jusqu'au plus contraignant.

Le premier outil, c'est identifier tout le foncier non bâti appartenant au domaine public ou privé de l'Etat ou des collectivités territoriales, parce que cela nous assure des parcelles sur lesquelles on a la maîtrise du foncier et donc potentiellement la maîtrise de la gestion.

Ce foncier non bâti est déjà identifié par Gilles de Beaulieu avec Julien Berron, le géomaticien du SMEP, il s'agit des parcelles communales (qui appartiennent aux communes au titre de leur domaine public ou privé) qui ne sont pas construites telles que les chemins ruraux comme le soulignent le directeur du SMEP et Jean-Luc Renaud.

On peut y déployer ainsi une gestion adaptée aux espèces. Le but c'est d'avoir un maillage le plus dense possible d'habitats protégés.

Egalement, il y a un repérage des biens sans maîtres, c'est-à-dire des biens en déshérence émanant notamment de successions sans héritiers ou laissés à l'abandon par leurs propriétaires, qui peuvent faire l'objet d'une procédure d'appropriation par l'Etat ou les collectivités locales, en particulier les Communes.

Concernant le foncier privé, on dispose d'un outil juridique appelé Obligations Réelles Environnementales (ORE) : il s'agit de servitudes environnementales privées

conventionnelles, se présentant sous la forme d'un contrat qui est passé avec les propriétaires privés qui acceptent d'avoir une gestion adaptée sur leurs propres parcelles. Il peut y avoir des contraintes, on définit les modes de gestion avec le propriétaire en fonction des espèces présentes.

Les ORE ont une durée de 99 ans, cela permet de basculer dans la protection forte et de surcroît si le terrain est vendu ou fait l'objet d'une succession, elles sont attachées à la parcelle et non pas au propriétaire et continuent donc à s'appliquer.

Il y a la possibilité pour les propriétaires de bénéficier de compensations financières puisqu'il peut y avoir une moindre productivité ou autre. Cela peut être incitatif, c'est un outil de négociation possible.

Après il existe les outils régalien, ce sont les arrêtés préfectoraux (c'est l'Etat qui indique que telle espèce à tel endroit doit être impérativement protégée), **de type arrêté de protection de biotope**, c'est donc une servitude. Il faudra l'utiliser à bon escient c'est-à-dire si on n'a pas d'autres possibilités.

Le directeur du SMEP a demandé à Guy Jarry, éminent ornithologue international, membre émérite du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et du CNPN, de repérer des sites qui sont potentiellement éligibles à des protections fortes.

Il a déjà été repéré tous les anciens sites d'exploitation de granulats (sablères) de la boucle de la Marne à Luzancy, des sites en fin d'exploitation sur lesquels on pourrait avoir ce type d'arrêtés, cela nous donnerait une base surfacique assez solide et ce sont des habitats très intéressants pour les oiseaux et les amphibiens.

Il s'agit d'établir ces protections dans la concertation, en faisant notamment preuve de pédagogie afin de ne pas générer d'opposition de principe.

Par ailleurs, il faut délimiter les trames ou continuités écologiques qui doivent assurer la mobilité des espèces dans le cadre de leur alimentation et de leur reproduction afin de conserver la plus grande diversité génétique possible.

Pour cartographier les trames qui puissent être éligibles aux protections fortes, on réalise donc un recensement de tous les chemins communaux, accotements routiers qui permettent notamment d'avoir des bandes enherbées et de relier concrètement tout le maillage précédent, l'ensemble dessinant ce que l'on appelle communément et dans la loi, la Trame Verte et Bleue (TVB).

En parallèle de ce travail d'établissement des trames, il y a toute la partie prospective.

Il faut protéger par définition toute la diversité des milieux sachant que ces milieux sont potentiellement des champs de découverte d'espèces nouvelles et ce sont des éléments indispensables pour la biodiversité ordinaire, donc ce sont tous les beaux jardins situés notamment dans les couronnes urbaines, toutes les réserves boisées sur les plateaux, tous les anciens vergers etc...

Il faut cartographier ces espaces non bâtis notamment situés au sein des enveloppes urbaines afin de les protéger et gérer correctement, cela se réalisera au travers de protections de niveau inférieur notamment via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et la charte qui servira de chapeau puisque les PLU devront être compatibles avec la charte.

Véronique Newland parle de l'accès à la rivière l'Aubetin où ont été installés des grillages sur les rives par les propriétaires, qui empêchent la libre circulation de la faune sauvage, Gilles de Beaulieu indique que pour cet aspect, cela relève pour beaucoup de la police du Maire. Le PNR lorsqu'il sera constitué pourra aider à caractériser les trames éventuellement.

Elle précise que les Maires ne sont pas forcément très au fait des questions de TVB, Gilles de Beaulieu répond qu'il faudra qu'ils le deviennent. Il faudra les cartographier, l'accueil sur ce sujet en Bureau du SMEP a été relativement intéressant.

Au-delà de la cartographie et de protections fortes ciblées, on ne peut parler des espèces protégées si l'on n'a pas une vision plus intégrée et territoriale de la biodiversité, c'est-à-dire comment on arrive à limiter les conflits entre l'agriculture et la biodiversité, c'est plus la question des espèces auxiliaires de l'agriculture qui est intéressante.

Il faut trouver une entrée non conflictuelle qui puisse intéresser les agriculteurs pour ne pas essuyer des refus systématiques. Il faut travailler sur l'identification plus importante du rôle des auxiliaires par rapport aux limitations des risques phytosanitaires et notamment la prolifération d'espèces ravageuses des cultures. En effet, si nous avons une population d'insectes plus importante, plus ils sont en concurrence, moins il y a de risques de prolifération, c'est cela la mécanique d'une régulation naturelle des populations.

La trame des chemins peut aider évidemment, la protection des réserves boisées, cela peut aider aussi à abriter cette biodiversité et après on peut avoir une réflexion importante pour la qualité des paysages et la biodiversité ;

Par exemple sur une exploitation agricole même si on ne touche pas au foncier, l'on peut réfléchir à une meilleure spatialisation des cultures (assolement-rotation) pour éviter d'avoir des extensions de monocultures sur des surfaces gigantesques et préserver au contraire plus de diversité culturelle car cela génère plus de diversité des insectes.

Séverine Garnier pose la question de la réalisation de l'étude hydraulique.

Cette question sera plutôt traitée dans le cadre de la thématique de l'eau dans laquelle on a modélisé toute l'hydraulique.

Dans le cadre du suivi depuis plusieurs décennies du bassin de l'Orgeval par un organisme étatique, l'on dispose de toutes les études sur le réseau hydrologique, la dispersion des intrants et des produits phytosanitaires ; des éléments qui permettent de **réfléchir à des**

solutions fondées sur la nature notamment afin de ralentir le temps de précipitation des nitrates dans les eaux stagnantes et ainsi voir comment on crée des mares avec des roseaux, ce n'est pas forcément compliqué et cher mais cela permet de décanner et d'apurer l'eau le plus en amont possible.

Il faut fuir l'ingénierie lourde, même en matière de génie écologique, il faut être le moins interventionniste possible.

On a déjà une cartographie de toutes les mares existantes, inventoriées ensemble par Gilles de Beaulieu, Guy Jarry et Jean-Luc Renaud.

Jane Buisson intervient au sujet des aires de captage de l'eau potable. Gilles de Beaulieu indique que pour les zones de captage, il y a des régimes de protection et de financement qui s'appliquent. Il n'a pas fait l'état des lieux mais par contre si on peut démontrer qu'il y a communication entre les eaux de surface et les eaux profondes de la nappe de Champigny, cela veut dire que l'on pourra mobiliser du financement et de l'ingénierie.

Départ de Monsieur de Beaulieu que le CO remercie pour son intervention.

Il est évoqué les points suivants en suite de cette intervention.

- Jane Buisson reprend la parole pour indiquer qu'elle fait partie du groupe mis en place par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt qui travaille sur le programme d'actions régionale nitrates (7^{ème}).

Il s'agit de la déclinaison territoriale d'un plan national, qui découle de l'application de la directive de l'UE sur cette question, qui a fait l'objet d'une concertation et qui a été approuvé au mois de janvier 2023.

Dans les aires des points de captage d'eau potable, le plan d'action nitrates met en place des bonnes pratiques destinées à réduire cette problématique qui a nécessité à certains endroits de la région Ile-de-France, une interconnexion des réseaux pour distribuer une eau répondant constamment aux normes sanitaires.

A titre d'illustration, Eaux de Paris (régie de la Ville de Paris) qui vient capter ses eaux en Seine-et-Marne dans le Provinois, a aidé les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique.

Les périmètres de protection des points de captage d'eau potable pourraient être une porte d'entrée dans l'évolution des pratiques culturales avec comme enjeu la qualité de l'eau.

Par ailleurs, il existe le plan éco-phyto pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, auquel les agriculteurs pouvaient volontairement adhérer et puis avoir ensuite un soutien de la Chambre d'Agriculture pour aller vers des méthodes culturales différentes, ce n'est pas le bio mais c'est diminuer de 50 % l'utilisation de produits phytosanitaires. Ceux qui ont suivi ce

plan sont contents car financièrement leur marge est la même, ils consomment moins d'intrants donc ils sont gagnants.

- Séverine Garnier signale avoir été avec Guy Jarry et Jean-Luc Renaud faire l'inventaire **des points de vue paysagers pour mettre en place sur des cartes, les cônes visuels, les belvédères**. Des prises de photos ont été réalisées qui vont être rassemblées (à peu près 180 photos ont été faites). Il a été relevé toute la vallée du Petit-Morin jusqu'à La Ferté-Gaucher (à peu près un quart du territoire).

Il lui est demandé par un autre membre du CO de partager sa méthodologie afin que cela soit fait sur d'autres secteurs. Séverine indique qu'il faudrait utiliser les mêmes cartes pour que cela soit plus facile pour Gilles de Beaulieu et Julien Berron qui va intégrer ces données dans la cartographie du projet de charte.

Jean-Luc Renaud précise que pour compléter ce que dit Séverine : Il y a d'une part les grands paysages lorsque l'on se situe en haut sur les plateaux avec point de vue et/ou belvédère avec vue à 360° qui sont bien connus mais **ce qui intéresse également Gilles de Beaulieu, et cela sera beaucoup plus long à établir, ce sont les cônes de vue paysager depuis le tissu urbain, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve en limite du tissu urbain mais avec une vue lointaine.**

En effet, si demain dans une logique de densification urbaine, cette fameuse dent creuse se trouve comblée par une construction il n'y aura plus cette vue. **C'est très important de faire ce travail, afin d'identifier ces espaces souvent situés à la périphérie de l'enveloppe urbaine de la ville ou du village.**

Séverine indique qu'il y a **un autre projet avec Guy Jarry de faire le relevé des sites culturels, de les identifier au titre du patrimoine bâti**. Gérard Ede dans le cadre de la visite des rapporteurs du CNPN et de la fédération des parcs, avait fait une liste. Il faudrait l'actualiser avec tous les sites de notre PNR. Il faudrait demander à Gérard Ede s'il est d'accord pour diffuser cette liste et constituer ainsi une base de travail.

- Action communication

A – Création d'un badge

Arlette Weyl avait l'idée de faire faire un badge pour les personnes qui sont présentes sur un stand, mais également une diffusion plus large aux personnes qui soutiennent le PNR. Un modèle est soumis aux personnes présentes. Il a été cherché des formules à inscrire sur ce badge.

Séverine Garnier indique qu'elle a une autre idée, à savoir des petits bracelets avec le message sur le PNR ; cela se vend en rouleaux de 20 à 50 mètres. On fait imprimer « PNR Brie et 2 Morin » Cela pourrait concerner les femmes et les enfants qui l'accrocheraient à leur poignet et cela durerait dans le temps.

Véronique Newland montre un autocollant qui peut être apposé sur les parebrises ou sur les boîtes aux lettres.

Il est discuté sur la formule « Oui au PNR ».

Interruption de la séance.

Les membres se sont transportés à l'extérieur dans le jardin pour continuer la réunion, car il fallait libérer les lieux afin de les sécuriser.

Les badges rentrent dans le budget « goodies » tout comme les pots de miel pour lesquels il faut procéder à un nouvel achat car nous n'en avons plus. Il est rappelé que le pot de miel n'est donné que si la personne adhère au CLD.

Monsieur Daniel Kramer nous donne des porte-cartes qui nous serviront de badges pour l'instant. Il serait indiqué : « Projet de Parc Naturel, le prénom de chacun, et Conseil Local de développement ».

Il sera demandé à Valérie Dejardin, la responsable du Pôle administratif du SMEP, de faire l'impression pour les porte-cartes.

B – Logiciel pour la communication aux membres du CLD

Un pack office va être commandé par le SMEP et Joëlle Charlier regarde en lien avec Véronique Newland à avoir un logiciel spécifique pour envoyer au plus grand nombre. Cette dernière indique qu'elle disposait d'un logiciel de visual prospect d'un coût de 250€.

- Evènements au cours desquels le CO/CLD a été présent avec un stand :

- **Foire de Coulommiers :**

Les membres présents relèvent toutes et tous que notre stand était mal situé sur la Foire. Des démarches ont été entreprises le 1er jour pour qu'il soit déplacé à un autre endroit vacant, mais nous avons essuyé un refus de la part de l'organisatrice ; Il a été décidé qu'une demande allait être faite très rapidement pour un meilleur emplacement l'an prochain

1^{ère} journée : une adhésion au CLD.

2^{ème} et 3^{ème} journée : beaucoup plus de visites et d'adhésions.

- **Troc plantes de Voulangis :**

C'était une première, très réussie ! Nous avons eu la visite du Maire, d'un Adjoint et d'une Conseillère municipale co-organisatrice ; plus d'une dizaine d'adhésions ont été réalisées.

- **Marché de printemps Saint Cyr sur Morin :**

Cette manifestation n'a pas rencontré de succès en raison d'une météorologie très défavorable et même si nous étions à l'abri dans la salle polyvalente. Il y a eu peu de visiteurs.

- **Vignoble de Guérard :**

Nous avons répondu à l'invitation lancée par le propriétaire des lieux aux membres du CO du CLD, qui nous a fait visiter son exploitation dans son intégralité. C'était très convivial et très intéressant quant à la relance de la production et de la filière viticoles en Ile-de-France. Une lettre de remerciements a été adressée par les Référents pour le remercier de son chaleureux accueil.

- **Festival de Chauffry :**

Spectacle circassien pour enfants essentiellement, nous avons tout de même fait quelques adhésions mais en nombre très limité.

Jane Buisson parle de sa présence sur la brocante de Mortcerf où elle rencontre beaucoup de monde.

Marie Richard indique qu'il faut se fixer des règles :

- Ne pas aller toujours aux mêmes endroits ;
- Aller dans des endroits où nous ne sommes pas encore allés ;
- Etablir un roulement pour les personnes qui tiennent le stand avec une répartition géographique.

- **Festival de Mouroux et Ciné Citoyen :**

Les présents s'organisent pour ces deux événements mais il peut être précisé a posteriori, que concernant le festival Ciné Citoyen, hormis des communications orales dans le cadre des mini-débats qui ont suivi la projection des films et l'interview de Jean-Luc Renaud comme Référent afin qu'il parle du PNR et qui figurera dans le film de la manifestation et malgré la présence d'un stand, quasiment aucune adhésion n'a pu être réalisée en raison de la nature de la manifestation.

Véronique nous entretient de l'éco-anxiété. Il y a un certain nombre de personnes qui sont inquiètes par rapport à la question du climat, de son évolution et de ses incidences.

Le SMEP devrait communiquer davantage sur le projet de PNR et l'idée serait de proposer aux habitants d'avoir une action et cela va limiter cette éco-anxiété parce que l'on se projette sur quelque chose.

Sur la partie petite enfance, ce sont les projets de directions d'écoles mais pour des lycées, on pourrait aller à la sortie un vendredi après-midi pour expliquer aux jeunes adolescents qu'il y a un projet de parc, et ce indépendamment du programme pédagogique.

Il est évoqué d'aller également sur les marchés.

Jean-Luc Renaud indique qu'il ne faut pas donner de faux espoirs à court terme, l'important actuellement et pour les deux ans à venir est de se concentrer sur la réussite du projet de Parc afin d'être certain qu'il aboutisse.

Préparation de l'Assemblée Plénière du CLD

Cette assemblée plénière se déroulera dans la seconde quinzaine d'octobre. Il est prévu de demander à Valérie Dejardin de réserver une salle et qu'elle détermine également avec Gilles de Beaulieu une date où il serait disponible.

Examen des nouvelles adhésions

Les nouvelles adhésions faites jusqu'alors sont présentées. Elles sont toutes validées.

Pour les nouvelles recrues, il faudrait envisager d'écrire une charte afin que lors de la tenue du stand du CLD, il n'y ait pas de distorsions dans l'image donnée et le message adressé par le CLD aux habitants du territoire qui doit être unique.

Jane Buisson nous entretient de deux projets actuels :

- Projet de studios de cinéma sur les communes de Maisoncelles et Mouroux :

Quelle compatibilité avec le PNR ? Pollution, transports, développement durable ? Ce projet semblerait couplé avec un autre à Bailly-Romainvilliers, porté par la même société.

- Ligne SNCF Coulommiers-La Ferté-Gaucher :

Il s'agit d'un sujet polémique. Les élus de La Ferté-Gaucher prônent la réouverture de cette ligne SNCF alors que l'immense majorité des autres élus, y compris de la Communauté de Communes des deux Morin, préconisent une liaison douce sur cette voie. C'est un sujet qui sur le principe, mériterait d'être débattu.

Toutefois, d'une part, il ne s'agit pas pour le CLD de s'immiscer dans un débat politique et d'autre part, pour avoir un débat, il faut un projet à discuter !

Or, il n'y a pas de maître d'ouvrage porteur de ce projet, que ce soit du côté de la SNCF comme de celui d'Ile-de-France Mobilité, aucun de ces deux acteurs n'envisage à l'heure actuelle ou à moyen terme, une remise en service de cette liaison ferroviaire.

Clôture de la réunion à 20 heures.

Les Co-Référents

Marie Richard

Jean-Luc Renaud